

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Monsieur Christophe SAMZUN a été désigné à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

 Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

3) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LA PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 BUDGET MOUILLAGES – BUDGET CAMPINGS – BUDGET PRINCIPAL

L'article L.2121-14 du CGCT dispose que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire demande qui souhaite prendre la présidence de la séance afin de présenter et de proposer au vote les comptes financiers uniques (CFU) des Budgets Mouillages, Campings et Principal. Madame Marie THUILLIER, Adjointe en charge des finances, se propose pour cette mission.

Madame Marie THUILLIER est élue à l'unanimité Présidente de séance.

Par conséquent, le nombre de votants pour les trois comptes financiers uniques : Mouillages, Campings et Principal, est de 11 votants (le maire ne prenant pas part à ces votes).

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_**_*_*_*_*_*_*_*

4) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET MOUILLAGES

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les budgets éligibles pour la commune de Locmaria, le budget principal et les budgets annexes campings et mouillages qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur Compte Financier Unique (CFU).

Madame Marie THUILLIER précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion, Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Madame THUILLIER Marie, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget mouillages dressés par Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire et Monsieur Stéphane RIVOLIER, comptable de la collectivité.

Ce CFU a été examiné par la commission des finances du 26 janvier 2026 et fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	13 993.00 €
Recettes	17 614.82 €
Excédent reporté 2024	4,52 €
Résultat 2025	3 626.34 €

Après présentation du compte financier unique 2025 du budget, le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix,

- approuve le compte financier unique du budget annexe Mouillages,
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE LOCMARIA - 19900 - MOUILLAGE

24/02/2026 08:31 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le 1^{er} Adjoint
A Locmaria, le 02/03/2026
Le 21.03.2026.

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Locmaria, le 21.03.2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 20/02/2026

Signataire

MAIRE, ROUSSELOT DOMINIQUE

1ERE ADJOINTE, THUILLIER MARIE

2EME ADJOINT, BRON THOMAS

3EME ADJOINTE, CONAN REJANE

CONSEILLER, BANNET EDOUARD

CONSEILLERE, BAUR AURELIE

CONSEILLERE, DE CRUZ YOLAINE

CONSEILLER, GAULAIN MAURICE

CONSEILLERE, JUGEAU MARIE-JOSE

CONSEILLER, LE GAREC DIDIER

CONSEILLERE, LE PAN SYLVIE

CONSEILLERE, MAHEVO ROZENN

CONSEILLERE, NAUDIN ANNE-FRANCE



ARRETE ET SIGNATURES

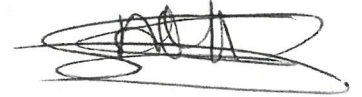
COMMUNE DE LOCMARIA - 19900 - MOUILLAGE

24/02/2026 08:31 Page 2 / 2

Signataire

CONSEILLER, RIBOUCHON DAMIEN

CONSEILLER, SAMZUN CHRISTOPHE



Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 février 2026
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 4 mars 2026

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO, Yolaine DE CRUZ et Marie-José JUGEAU.

Secrétaire de séance : Christophe SAMZUN.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

5) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET CAMPINGS

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les budgets éligibles pour la commune de Locmaria, le budget principal et les budgets annexes campings et mouillages qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur Compte Financier Unique (CFU).

Madame Marie THUILLIER précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion, Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Madame THUILLIER Marie, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget campings dressé par Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire et Monsieur Stéphane RIVOLIER, comptable de la collectivité.

Ce CFU a été examiné par la commission des finances du 26 janvier 2026 et fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	152 501.59 €
Recettes	266 991.17 €
Excédent reporté 2024	30 000,00 €
Résultat 2025	144 489.58 €

Investissement	
Dépenses	4 766.20 €
Recettes	83 139.12 €
Excédent reporté 2024	85 058.07 €
Résultat 2025	163 430.99 €

Après présentation du compte financier unique 2025 du budget, le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 janvier 2026, Madame THUILLIER Marie invite l'assemblée à se prononcer sur ce CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix :

- Approuve le compte financier unique du budget annexe Campings,
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 2 mars 2026.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE LOCMARIA - 19900 - COMMUNE DE LOCMARIA - CAMPINGS -

24/02/2026 08:31 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le 1^{er} Adjoint,
A Locmaria, le 02/03/2026
Le 02.03.26.,

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Locmaria, le 2 Mars 2026

Les membres du Conseil Municipal,

Votes

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 20/02/2026

Signataire

MAIRE, ROUSSELOT DOMINIQUE

1ERE ADJOINTE, THUILLIER MARIE

2EME ADJOINT, BRON THOMAS

3EME ADJOINTE, CONAN REJANE

CONSEILLER, BANNET EDOUARD

CONSEILLERE, BAUR AURELIE

CONSEILLERE, DE CRUZ YOLAINE

CONSEILLER, GAULAIN MAURICE

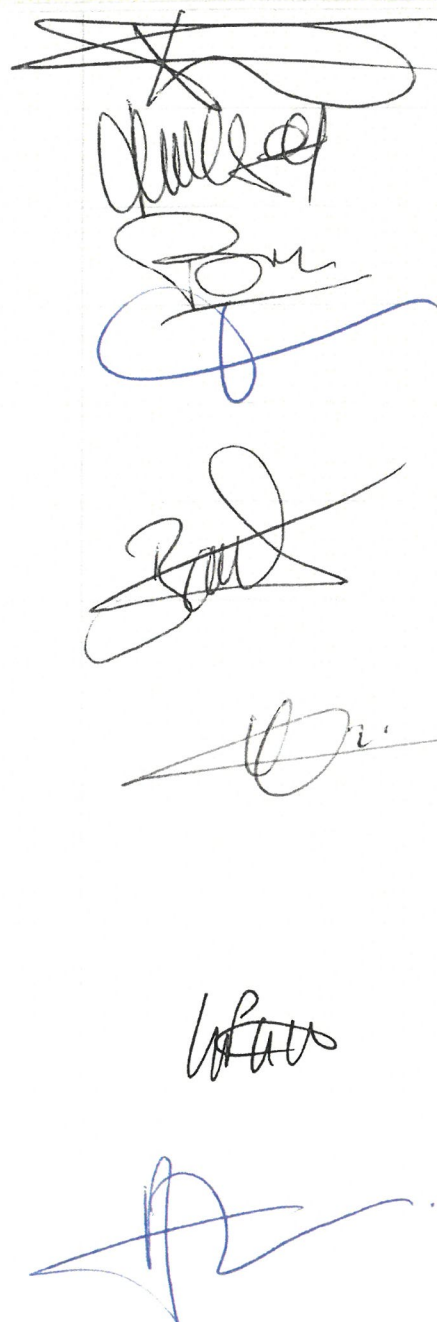
CONSEILLERE, JUGEAU MARIE-JOSE

CONSEILLER, LE GAREC DIDIER

CONSEILLERE, LE PAN SYLVIE

CONSEILLERE, MAHEVO ROZENN

CONSEILLERE, NAUDIN ANNE-FRANCE



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE LOCMARIA - 19900 - COMMUNE DE LOCMARIA - CAMPINGS -

24/02/2026 08:31 Page 2 / 2

Signataire

CONSEILLER, RIBOUCHON DAMIEN

CONSEILLER, SAMZUN CHRISTOPHE



Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le